

**Centre Communal d'Action Sociale - Travaux d'aménagement de l'aire
de stationnement de la Malcombe - Garantie de la Ville de Besançon pour
le remboursement d'un emprunt de 848 000 F contracté auprès de la Caisse
d'Épargne de Franche-Comté**

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Dans sa séance du 21 mars 1991, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale avait arrêté le plan de financement des travaux d'aménagement de l'aire de stationnement de la Malcombe, qui comprenait notamment le recours à un emprunt auprès de la Caisse d'Épargne de Franche-Comté dont les conditions sont les suivantes :

- montant : 848 000 F
- durée: 10 ans
- taux fixe : 10,30 %
- annuités : constantes.

Le Conseil Municipal est invité à donner sa garantie pour cet emprunt et à délibérer de la manière suivante :

Article 1^{er} : La Ville de Besançon accorde sa garantie au CCAS pour le remboursement d'un emprunt de 848 000 F que cet établissement se propose de contracter pour une période de 10 ans auprès de la Caisse d'Épargne de Franche-Comté pour financer une partie des travaux d'aménagement de l'aire de stationnement de la Malcombe.

Le taux d'intérêt appliqué sera de 10,30 %. Les annuités seront constantes.

Au cas où cet établissement, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances convenues ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Commune de Besançon s'engage à en effectuer le paiement, en son lieu et place, sur simple demande de la Caisse d'Épargne, adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que la Caisse d'Épargne discute au préalable l'organisme défaillant.

Article 2 : Le Conseil Municipal s'engage, pendant toute la durée de la période d'amortissement, à créer en cas de besoin, une imposition directe suffisante pour couvrir le montant de l'annuité.

Article 3 : M. le Député-Maire est autorisé à intervenir au nom de la Commune au contrat d'emprunt à souscrire par le CCAS.

M. VIALATTE : Monsieur le Maire, sur la garantie relative aux travaux d'aménagement de l'aire de stationnement de la Malcombe, pour des raisons que personne n'imagine ici, je suis assez fréquemment dans ce quartier en ce moment. Aussi je dois vous dire que l'inquiétude des riverains de ce quartier est assez vive devant la montée d'un certain nombre de petites actions de délinquance dont je ne dirai bien évidemment pas qu'elles sont liées à la présence d'un nombre important de résidents temporaires sur cette aire de stationnement mais qui m'amène quand même à vous poser la question de savoir si on ne pourrait pas limiter le nombre de ces résidents temporaires sur cette aire de stationnement qui, par définition, attire un certain nombre de gens tentés de mener des actions de délinquance ici ou là et qui sont de plus en plus constatées.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Monsieur VIALATTE, j'ai moi-même visité cette aire de stationnement pour nomades. La plupart des villes ont d'ailleurs la même politique. Il faut que les nomades trouvent une aire de stationnement plutôt que d'être partout et nulle part, et nous avons avec l'intermédiaire du CCAS réaménagé totalement et de façon d'ailleurs excellente cette aire de stationnement qui comporte c'est vrai un certain nombre de places disponibles. Nous ne pensons pas que cette aire soit démesurée par rapport à la demande qui est faite et je crois que les conditions dans lesquelles les nomades sont acceptés avec

un contrôle maintenant rigoureux et présent 24 heures sur 24, sont bien supérieures à celles qui existaient avant.

Alors par rapport à la délinquance, je laisse un point d'interrogation. Il existe une petite délinquance un peu partout, et ce n'est pas simplement le fait qu'une aire de nomades soit implantée ici. Mais je vois que vous parcourez avec beaucoup d'attention les différents quartiers, enfin certains quartiers qui vous intéressent particulièrement. Je vous remercie d'ailleurs du courrier abondant que vous m'envoyez et que vous envoyez à mes Adjointes lorsque, ici et là, vous pouvez faire des observations qui nous intéressent. Souvent d'ailleurs ce sont des observations que nous avons faites mais enfin en conjuguant nos efforts, nous arriverons sans doute à faire mieux dans ces différents quartiers. En tout cas, je vous remercie parce que vous êtes, pour l'instant, un Conseiller Municipal fort dévoué pour voir ce qui se passe dans certains quartiers. Je n'ai pas à tirer d'autres conclusions de cela, bien sûr.

La discussion est close.

L'Assemblée Communale, après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, en décide ainsi à l'unanimité.